

■ **Fondation de prévoyance patronale Metalor**, à Neuchâtel (FOSC du 18.11.2002, p. 8). Habermacher Urs n'est plus membre du conseil de fondation; ses pouvoirs sont radiés. Signature collective à deux a été conférée à Hiltman Aldred, de Zuzgen, à Basadingen-Schlattingen, membre et président du conseil de fondation.

Journal no 566 du 26.02.2004
(02151002 / CH-645.0.401.212-2)